

La constitution canadienne : une orientation pour l'avenir

« Une solution à la recherche d'un problème » – Voilà en quels termes un observateur européen a décrit le débat constitutionnel qui se déroule actuellement au Canada. En fait, le système fédéral canadien a souvent été cité en exemple à l'étranger, où il est considéré comme un modèle de régime démocratique qui tient compte de la diversité des régions du pays.

Toutefois, les événements politiques des vingt dernières années ainsi que les sondages menés récemment montrent que les Canadiens eux-mêmes estiment qu'il est temps de modifier la constitution de leur pays. La répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces remonte au premier document constitutionnel du Canada, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867). Or, à l'approche du vingt-et-unième siècle, le Canada et le monde font face à des défis et à des réalités tout à fait différents de ceux qui préoccupaient les pères de la confédération, il y a plus d'un siècle.

Maintenant qu'il est parvenu à maturité, le Canada tourne son attention vers des questions cruciales comme la juste répartition des pouvoirs fédéraux et provinciaux dans une société technologique complexe, les besoins et le rôle de la seule province à majorité francophone, le Québec, la réforme du Sénat et l'autonomie politique des autochtones.

Les derniers rebondissements de la saga constitutionnelle découlent surtout du fait qu'une proposition énoncée en 1987, l'Accord du lac Meech, n'a pas été ratifiée par toutes les provinces dans le délai obligatoire de trois ans. Un grand nombre de raisons complexes expliquent cet échec, mais selon certains observa-

teurs, il faut l'attribuer en partie au fait que le public n'a guère participé à l'élaboration de l'Accord, qui a été négocié surtout par le premier ministre fédéral et ses dix homologues provinciaux. Bien que l'Accord ait fait l'objet d'un débat public au Parlement, beaucoup de Canadiens ont manifesté le désir de jouer un rôle plus actif dans l'élaboration d'une nouvelle constitution pour leur

tout le pays pour recueillir les vues de milliers de citoyens sur les modifications à apporter à la constitution, mais aussi sur des questions comme l'environnement, les droits autochtones,

M. Joe Clark, ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est maintenant ministre chargé des Affaires constitutionnelles.



pays. Le premier ministre Brian Mulroney y a fait allusion en juin 1990 dans une allocution télévisée partout au pays. « Dans les mois et les années à venir, nous devons trouver ensemble des moyens de concilier la nécessité de faire participer la population et d'agir de façon démocratique avec les contraintes juridiques maintenant enchâssées dans la Constitution », a-t-il dit.

Depuis, tant le gouvernement fédéral que les provinces ont établi divers comités et commissions pour consulter les Canadiens sur la nature et l'étendue des changements constitutionnels nécessaires. Parmi les initiatives les plus originales, citons la création du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada par le Premier ministre en novembre 1990. Les 12 commissaires – des Canadiens éminents représentant divers domaines et professions – ont voyagé dans

le bilinguisme et le multiculturalisme. En outre, le Premier ministre a chargé un comité spécial mixte du Parlement d'étudier le processus d'amendement de la constitution.

Les provinces, notamment le Québec, se sont employées elles aussi à sonder leurs citoyens et à les encourager à participer à l'examen de la question. En janvier 1991, le Parti libéral du Québec publiait un rapport sur sa vision de l'avenir du Québec et du Canada, tandis qu'un groupe spécial non partisan – la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec – présentait son rapport en mars 1991 après avoir mené de vastes consultations dans toute la province. L'Ontario et l'Alberta ont mis sur pied elles aussi des comités constitutionnels.

Le 21 avril dernier, le premier ministre Mulroney remaniait son Cabinet et, reconnaissant l'importance des questions

constitutionnelles pour les Canadiens, nommait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark – un des ministres fédéraux les plus anciens et les plus respectés – président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Trois semaines plus tard, dans le discours du Trône (qui décrit les plans et priorités du gouvernement), le gouvernement a de nouveau mis l'accent sur la constitution en annonçant qu'il élaborerait une série de propositions concernant les pouvoirs fédéraux et provinciaux ainsi que les institutions nationales. Il a fait savoir également qu'un Comité parlementaire mixte commencerait à consulter les Canadiens sur ces propositions en septembre 1991.

Ces consultations et études se sont succédées à un rythme accéléré, et beaucoup des groupes en question – dont le Forum des citoyens, le Comité mixte du Parlement et le Comité constitutionnel de l'Alberta – viennent à peine de présenter leurs rapports au moment où le Canada célèbre son 124^e anniversaire, le 1^{er} juillet.

Dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes le 15 mai, le premier ministre Mulroney a expliqué en ces mots le défi posé par la refonte de la constitution : « Nous devons donc trouver d'autres moyens pour assumer l'interdépendance du fédéral et des provinces. Le fédéralisme constitue le juste milieu entre l'autorité centrale nécessaire et la décentralisation voulue pour satisfaire les aspirations locales... Il ne s'agira pas de rejeter notre fédération mais plutôt d'y rétablir l'équilibre ».

À l'approche du 125^e anniversaire du Canada, le gouvernement s'emploie à trouver cet équilibre. En outre, il a annoncé qu'il déposerait un projet de loi visant à permettre à tous les Canadiens de participer au processus de réforme constitutionnelle. ♦